



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 15 mai 2024

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA**, Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, VITRY Sandrine, HAUVILLE Anne, FARDOIT Jean, BIGNON Jérôme, DE LA HITTE Edouard, BOURCET Benoît, STUMBOFF Richard, GORET Jasmy, LECHAT Anne-Sophie, RETAILLÉ Claire

Excusés : FARDOIT Jean, LECHAT Anne-Sophie

Secrétaire de séance : GORET Jasmy

Pouvoirs : FARDOIT Jean donne pouvoir à GORET Jasmy
LECHAT Anne-Sophie donne pouvoir à GLORIA Fabrice

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 avril 2024

M. le Maire met à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2024.

Projet d'ombrière sur le terrain de pétanque

Lors des précédentes réunions de conseil municipal, le projet de création d'une ombrière en panneaux photovoltaïques avait été abordé par les élus.

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Président de la Pétanque Mouloise indiquant l'approbation des membres de l'association à ce projet.

Il avait été décidé d'interroger l'instance fédérale de pétanque afin d'obtenir l'ensemble des éléments nécessaires à la prise de décision.

Il s'avère que la hauteur minimale au point bas doit être de 5.50 mètres avec une recommandation à 7mètres.

Un devis estimatif du coût du raccordement au réseau pluvial avec remise en état du terrain nous est parvenu pour un montant de 13 615 euros TTC.

Il est possible aussi de réfléchir à la pose d'une citerne enterrée en vue de récupérer les eaux de pluie.

M. Bignon s'interroge quant à la surface couverte. Il y aura environ 1 500m² couverts.

M. Michel souhaite que la collectivité soit vigilante lors des travaux afin que l'allée d'arbres ne soit pas abîmée.

M. de la Hitte souhaite solliciter d'autres devis de terrassement. Celui fourni n'est qu'un estimatif qui nous permet d'avoir un premier aperçu des charges qui vous incombent à la commune.

M. le Maire indique que si le conseil municipal donne son accord pour lancer un appel d'offres, ce projet sera inscrit dans le budget 2025.

M. Bignon est allé sur place pour mesurer le gymnase afin d'avoir une idée précise de l'emprise de la structure photovoltaïque. Le gymnase a une hauteur de 6.90 mètres à la gouttière et 10 mètres au faîtage.

M. le Maire souhaite que l'ombrière ne dépasse pas la hauteur de la caserne. Il rappelle que le conseil municipal peut décider de lancer un appel d'offres et au vu des éléments reçus de donner une suite favorable ou non au projet.

M. Michel doute de la crédibilité du conseil municipal qui accepterait un projet de bâti photovoltaïque dans le bourg et refuserait un projet agrivoltaïque en campagne.

Mme Retaillé répond que le projet d'ombrière n'impacte pas des terres agricoles.

M. le Maire convient que les bâtiments photovoltaïques ne sont pas des structures avec un bel esthétique mais que l'emplacement des terrains de pétanque ne donne vue directe sur aucune habitation, que la surface est plus restreinte et que ce n'est pas situé en zone naturelle.

M. Michel demande une précision quant à la prise en charge de l'assurance de cette structure. Le Te61 sera l'assuré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité, de valider le lancement de l'appel d'offres pour la création d'une ombrière au-dessus des terrains de pétanque.

MM. Castel et Michel votent contre.

Demande de subvention : exposition Jean Gabin

M. Serge HUOT, président de la Société des Courses, nous a transmis un document relatif à la mise en place d'une exposition « 120 ans Jean Gabin » avec la participation du musée Jean Gabin de Mériel dans le Val d'Oise. Cette exposition de 24 panneaux photos et 6 bâches relaterait la vie de Jean Gabin et serait visible pendant toute la saison des courses.

Le coût total de la réalisation de ces supports est de 2 708 euros TTC.

Mme Hauville demande si cette exposition sera ouverte en continu. Elle ne sera visible que les jours de courses.

M. Bignon demande qui a fait le devis présenté. Si la commune verse une subvention, autant qu'elle permette à un professionnel local de travailler ! Le devis présenté émane d'une entreprise de la Baule.

M. de la Hitte s'interroge sur l'utilisation des photos une fois l'exposition terminée.

Le conseil municipal n'est pas opposé à l'attribution d'une subvention. En vue de la prochaine réunion du conseil municipal, il va être demandé de solliciter un devis auprès de professionnels locaux.

Tenue du bureau de vote

Les élections européennes auront lieu le 9 juin prochain. Le bureau de vote sera tenu dans la salle de la Mairie, de la façon suivante :

8 h 00 - 10 h 30	GLORIA Fabrice
	BOURCET Benoît
10 h 30 - 13 h 00	RETAILLE Claire
	MICHEL Benoît
	LECHAT Anne-Sophie
13 h 00 - 15 h 30	DE LA HITTE Edouard
	CASTEL Guillaume
	HAUVILLE Anne
15 h 30 - 18 h 00	BIGNON Jérôme
	GORET Jasmy
	VITRY Sandrine

Divers

• M. le Maire donne lecture d'une carte postale de Schmitten suite au séjour en Allemagne avec le jumelage. Mmes Hauville et Desjardins ont fait partie du voyage. Le film promotionnel de la commune, qui avait fait l'objet d'une version en allemand, a été très apprécié.

Une délégation des Sapeurs-pompiers et des Jeunes Sapeurs-pompiers de Moulins a aussi fait le voyage en Allemagne. Ils ont pu visiter la caserne de Schmitten et échanger avec les pompiers allemands.

Concernant le jumelage, une expo photos avait été présentée à la médiathèque de Courtomer. Il est proposé que cette exposition voyage. Le comité de jumelage va se rapprocher de la médiathèque de Moulins-la-Marche.

• M. le Maire faire part d'une invitation reçue pour assister à la représentation des « Chorales des collègues ». Pour notre secteur, ce sera le vendredi 14 juin au Carré du Perche.

• Concernant les travaux de la Rue Jean Gabin, les marquages au sol vont être réalisés la semaine prochaine, ainsi que les résines. Le gazon sera implanté la semaine suivante.

La matérialisation des stationnements sous les tilleuls ne sera pas possible en épis, du fait du passage PMR.

Quelques aménagements restent encore à effectuer : pose du mât d'éclairage dans le carrefour, pose de potelets dans l'arrondi, tout-venant face à la coopérative agricole. Une rambarde va être mise en place sur le muret du parking de la salle des fêtes.

Il est rappelé que la limitation de vitesse est fixée à 30km/h dans cette rue.

Il convient de laisser « vivre » cette rue avec ses nouveaux aménagements. Des modifications et adaptations seront ensuite envisagées.

• M. le Maire déplore ne pas avoir de retour du groupe Casino suite à la proposition d'achat de l'ancien local Vival.

• Une réunion « comité d'élus » est organisée le jeudi 16 mai à 18h à l'hôpital de L'Aigle avec pour objet l'avenir de la maison de retraite Le Home Moulinois. Les familles ne sont pas conviées à cette rencontre. M. le Maire va défendre le maintien de cet établissement.

• M. le Maire remercie les élus présents pour la cérémonie du 8 mai ainsi que les Pompiers, les JSP, la Lyre Moulinoise, les élèves qui ont activement participé à la commémoration.

Questions diverses

➤ M. de la Hitte revient sur la proposition de la Fête des Potiers de créer un support pour exposer de façon pérenne les ronds d'argile réalisés par les potiers céramistes des années précédentes.

Mme Hauville s'interroge sur la solidité du support et sa fixation.

M. Bignon craint que les créations ne gèlent.

Il va être demandé au président de la Fête des Potiers de réaliser le « tableau » et en fonction de son poids et de sa dimension, un emplacement sera défini.

➤ Dans la continuité de la Fêtes des Potiers, il avait été abordé la volonté d'exposer une partie de la collection des poteries reçues en cadeau depuis de nombreuses années. M. le Maire propose de réfléchir à la mise en place d'un parcours dans le bourg.

Mme Hauville approuve cette proposition car il s'agit d'une activité qui peut être découverte en famille.

M. de la Hitte redoute le vandalisme.

M. Michel suggère de les mettre dans les vitrines des commerçants, mais ils ne peuvent pas tous exposer une poterie.

➤ M. de la Hitte demande ce qu'il va advenir du magasin de l'horloger. Il s'agit d'une propriété privée. Le local sera vidé prochainement.

➤ Mme Retailé avance sur le dossier de la Fête de la Musique.

➤ M. Bignon a reçu un message d'un administré demandant à ce que la municipalité nomme une voie en hommage à Jean-Pierre Chevalier, ancien maire de Moulins-la-Marche, décédé fin avril.

➤ Mme Hauville confirme que des travaux vont être réalisés dans le local du Secours Catholique.

- M. Castel demande si le projet de bâtiment destiné au roller-hockey avance. M. de Crécy est en contact avec différents partenaires pour la construction de la structure.
- M. de la Hitte a remarqué que les assises de la nouvelle balançoire étaient trop hautes. Elles ont été modifiées il y a un mois environ.
- M. Bignon a apporté une table identique à celles pour lesquelles nous avons sollicité un devis, afin de compléter le mobilier de la salle des fêtes. Il s'avère qu'elle manque de solidité pour la salle des fêtes. Des nouveaux devis vont être sollicités avec des modèles plus résistants.
- M. Bignon a interpellé des jeunes qui avaient déplacé un banc au niveau du city-stade et escaladaient le panneau de basket. Il convient d'être vigilant sur la sécurité.

Prochaine séance le 5 juin 2024.
Levée de séance à 21h25.

GLORIA Fabrice

CASTEL Guillaume

MICHEL Benoît

VITRY Sandrine

HAUVILLE Anne

BIGNON Jérôme

de la HITTE Edouard

BOURCET Benoît

STUMBOFF Richard

GORET Jasmy

RETAILLE Claire